



Aide à domicile (services à la personne) : recrutement d'un salarié

Vérfié le 21 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'économie

Vous pouvez embaucher vous-même une aide à domicile ou vous adresser à un organisme mandataire pour qu'il effectue à votre place les démarches d'embauche de votre futur salarié. L'organisme peut également mettre son propre personnel à votre disposition : dans ce cas, vous êtes simplement le client d'un prestataire de services.

Emploi direct

Dans le cadre des [activités de service à la personne \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13244\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13244), vous pouvez embaucher directement un salarié.

En tant que particulier employeur, vous devez notamment respecter les formalités d'embauche suivantes :

- Établir un [contrat de travail \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12202\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12202) par écrit
- Obtenir une immatriculation auprès de l'Urssaf ()
- Vérifier l'identité de votre salarié et la [validité de son titre de séjour \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1849\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1849) s'il est [travailleur étranger non-européen \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1849\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1849)

Pour effectuer vos démarches de façon simplifiée, vous pouvez utiliser le [Cesu déclaratif \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2912\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2912) ou le [Cesu préfinancé \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107) ([bulletin de paie \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559), calcul et déclaration des cotisations sociales, [prélèvement à la source \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34009\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34009)).

Vos démarches et vos interlocuteurs diffèrent en fonction des emplois occupés.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Garde d'enfant

Si votre besoin concerne [la garde d'enfant à domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N137\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N137), vous devez passer par le centre Pajemploi si vous percevez le [complément de libre choix du mode de garde \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345).

Urssaf Service Pajemploi en ligne

Urssaf Caisse nationale (ex-Accoss)

Accéder au
service en ligne ↗
(<http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil.html>)

Autres emplois à domicile

Adhérer au chèque emploi service universel (Cesu)

Urssaf


Accéder au
service en ligne ↗
(https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_adhesion_futur_employeur&LANG=FR)

Emploi à domicile dans un domaine agricole

Déclaration préalable à l'embauche en ligne pour les salariés agricoles (DPAE-MSA)

Urssaf

Accéder au
service en ligne [↗](http://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/declarations-msa-embauche/#dpae-msa)
(<http://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/declarations-msa-embauche/#dpae-msa>)

 **À noter :** si l'employeur embauche un salarié pour la 1^{re} fois et qu'il n'est pas encore immatriculé auprès des Urssaf () ou de la MSA (), il demande son immatriculation au plus tard le 1^{er} jour travaillé. Il procède à l'enregistrement du salarié, après réception de son numéro d'immatriculation.

Via un organisme

Organisme mandataire

Vous conservez le statut d'employeur. C'est vous qui contrôlez l'exécution du travail de votre salarié et qui versez le salaire.

Dans ce cas, l'organisme mandataire de services à la personne (une association par exemple) se charge :

- Du recrutement (expérience professionnelle, aptitudes et qualifications)
- De la gestion administrative du salarié (**contrat de travail** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12202>), **bulletin de paie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559>), calcul et déclaration des cotisations sociales, **prélèvement à la source** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34009>)).

L'organisme mandataire doit vous informer de vos principales responsabilités en tant qu'employeur.

Il vous facture cette prestation.

Organisme prestataire de services

Vous pouvez également recourir à un organisme prestataire de services à la personne. Cet organisme est l'employeur des salariés intervenants à votre domicile.

L'organisme vous facture ensuite les prestations qui sont effectuées par ses propres salariés et s'occupe de toutes les formalités administratives.

Annuaire des organismes de service à la personne

Un annuaire des organismes de services à la personne est disponible en ligne pour trouver un organisme mandataire ou prestataire.

 Rechercher un organisme de services à la personne

Ministère chargé des finances

Accéder à la
recherche [↗](https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/beneficier-des-sap/annuaire-des-organismes-de-services-la-personne)
(<https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/beneficier-des-sap/annuaire-des-organismes-de-services-la-personne>)

Textes de loi et références

- Code du travail : article L7232-6 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189974/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189974/>)
Mise en œuvre des activités par des organismes mandataires et prestataires
- Circulaire du 11 avril 2019 relative à la déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne (PDF - 522.8 KB) [↗](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/04/cir_44550.pdf)
(http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/04/cir_44550.pdf)
- Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000043941642/)
(https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000043941642/)

Services en ligne et formulaires

- Rechercher un organisme de services à la personne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37481>)
Recherche
- Cesu en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18364>)
Service en ligne
- Urssaf Service Pajemploi en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18165>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Site des services à la personne [↗](https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/) (https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/)
Ministère chargé des finances
- Site officiel du particulier employeur et du salarié [↗](http://www.net-particulier.fr) (http://www.net-particulier.fr)
Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)
- Urssaf service Pajemploi [↗](http://www.pajemploi.urssaf.fr) (http://www.pajemploi.urssaf.fr)
Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)